



## Synthèse du PASS-INNOVATION 2010-041

Procédé : **STARFIX III**

Titulaire : WURTH ELEKTRONIK FRANCE, 279 Allée Jacques Monod, BP 1001, 69792 SAINT PRIEST Cedex

*Ce document est la synthèse du Pass'Innovation n° 2010-041. Il donne à son titulaire une appréciation de son procédé et du chemin lui restant à parcourir pour passer de l'innovation à la mise sur le marché à grande échelle. Il fournit aux divers intervenants de l'acte de construire une opinion autorisée sur le comportement prévisible des ouvrages réalisés à l'aide des produits et procédés concernés, de manière à permettre à ces intervenants de prendre leurs décisions et leurs responsabilités en pleine connaissance de cause. Le Pass'Innovation complet peut être demandé au titulaire.*

### 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROCEDE<sup>(1)</sup>

#### 1.1.1. Description succincte

Le procédé "STARFIX III" présenté par la Société WURTH ELECTRONIK FRANCE est un système de montage pour modules photovoltaïques, fournis par WÜRTH SOLAR, permettant une mise en œuvre en toiture.

#### 1.1.2. Domaine d'emploi prévu

Le domaine d'application est :

- Utilisation en FRANCE européenne sauf en climat de montage caractérisé par une altitude supérieure à 900 m.
- Locaux à faible et moyenne hygrométrie.
- Pente de 15 à 65°.
- En atmosphère rurale non polluée ou urbaine normale.
- Charpente constituée de pannes et de chevrons.
- Avec écran de sous-toiture jusqu'à l'égout.

La couverture photovoltaïque ne participe pas à la stabilité du bâtiment laquelle incombe à la structure de celui-ci.

Sous réserve de détermination pour chaque installation, selon les règles NV 65 modifiées, des sollicitations climatiques appliquées sur la toiture et des actions locales en rives et de vérification que ces sollicitations n'engendrent pas sur chaque composant du système des charges supérieures aux charges admissibles suivantes déterminées par un essai sur le système complet (certificat TUV SF3).

### 2. CONCLUSION

Compte-tenu de l'analyse développée au paragraphe 3 du document Pass'Innovation 2010-041 et sous réserve du respect des recommandations qui s'y trouvent, on peut considérer que le risque lié à l'emploi du procédé pour le domaine d'emploi prévu au paragraphe 3.1, est très limité (PASS-INNOVATION « vert »).

### 3. DUREE DE VALIDITE

Le Pass-Innovation 2010-041 est valable jusqu'au 04/05/2012. Cette période pourra être mise à profit pour constituer les éléments manquants pour aboutir à un Avis Technique.

<sup>(1)</sup> La description complète de la technique est donnée dans le dossier déposé au CSTB par le demandeur et enregistré sous le numéro Pass'Innovation 2010-041.